

CSJ SAGEX
Société à responsabilité limitée
Au capital de 643.400 euros
Siège social : 5, rue Oberkampf - 75011 Paris
RCS PARIS 811 307 248

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 4 JUILLET 2025**

Le 4 juillet 2025 à 12 heures, les associés se sont réunis au siège social en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- La société GROUPE CSJ, propriétaire de trois mille deux cent seize parts,
ci.....3216 parts
- Monsieur Julien COHEN-SALMON, propriétaire d'une part,
ci.....1 part

Total des parts des associés présents : 3217 parts sur les 3217 parts composant le capital social.

Monsieur Julien COHEN-SALMON préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis, le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Modification de la dénomination sociale et modification corrélative de l'article 2 des statuts**
- **Suppression de l'enseigne**
- **Pouvoirs en vue des formalités**

Puis, le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de ce jour : « **CSJ** »

En conséquence, elle décide de modifier l'article 2 des statuts comme suit :

ARTICLE 2 - DENOMINATION SOCIALE

*La dénomination sociale est : **CSJ***

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide également de supprimer l'enseigne « CSJ AUDIT & CONSEIL » sur l'établissement principal et de ne pas la remplacer.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance, le Président de Séance et les associés présents.

Julien COHEN-SALMON Gérant & associé Président de séance	
La société GROUPE CSJ Associée Par Julien COHEN-SALMON Son Gérant	